



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10/09/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 04/09/2024
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 04/09/2024
Quorum applicable : 7	

Le **10 septembre 2024** à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (15) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire
M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire
M. Pascal VALENTIN, titulaire
M. Xavier URBAIN, suppléant

CHAMPAGNY : M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire
M. Denis TATOUD, titulaire
M. Xavier BRONNER, titulaire
M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant

LA PLAGNE TARENTEISE : M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire
M. Romain ROCHET, titulaire
Mme Nathalie BENOIT, suppléante

Excusés (3) : MMES Fabienne ASTIER, titulaire d'Aime-la-Plagne et Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne, Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ ***Ouverture de la séance plénière à 18h47.***

⇒ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : Néant.

Délibération n° 2024-051 : Décision modificative n° 1 au budget annexe Eau et Assainissement du SIGP.

Délibération n° 2024-052 : Tour de glace de Champagny : avenant au marché de travaux Lot 1 métallerie.

Délibération n° 2024-053 : Bâtiment Les Provagnes : attribution du marché service pour le ménage des locaux.

Délibération n° 2024-054 : Marché pour la digitalisation de la Maison des propriétaires.

⇒ **Fin de séance à 19h30.**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 10 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE
Tél : 04.79.89.74.04
secretariat@sigplaplagne.com

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

01 OCT. 2024

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'une recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).